

Festival LES FILMEURS – Huitième édition Règlement des candidatures 2021

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La participation au FESTIVAL LES FILMEURS est ouverte aux réalisateurs(trices) de films, quelle que soit leur durée et leur genre.
- **Le film ne doit pas avoir déjà fait l'objet d'une candidature antérieure.**
- Les candidatures seront collectées jusqu'au 30 avril 2021 (sous réserve d'un report ultérieur).
- Les films en langue étrangère doivent être obligatoirement sous-titrés en français.

ARTICLE 2 - SELECTION DES FILMS

- Le directeur artistique du FESTIVAL LES FILMEURS choisira au sein des films inscrits ceux qui seront sélectionnés pour cette huitième édition.
- Tous les candidat(e)s seront informé(e)s de la sélection ou de la non-sélection de leur film avant le 30 mai 2021.

ARTICLE 3 - DIFFUSION DES FILMS

- Les candidats(e) sélectionné(e)s seront invité(e)s à assister à la projection et à animer les débats suite à celle-ci; l'organisation du festival prendra en charge l'ensemble des frais inhérents à leur venue.
- Les films sélectionnés seront diffusés lors du FESTIVAL LES FILMEURS du jeudi 8 au dimanche 11 juillet 2021. Les jour et horaires de projection vous seront communiqués un mois avant l'ouverture du festival au plus tard.
- L'équipe d'organisation du festival se chargera de récupérer le support de projection auprès du distributeur du film ou directement auprès du réalisateur, et d'acquitter les droits de diffusion inhérents à la projection du film.



ARTICLE 5 - PROMOTION DES FILMS

- Dans le cadre de la promotion du FESTIVAL LES FILMEURS, dès réception du film, les organisateurs se réservent le droit de diffuser des extraits des films inscrits, sur différents supports de communication (presse, internet, réseaux sociaux).

ARTICLE 6. RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

- Les organisateurs du FESTIVAL LES FILMEURS déclinent toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception des dossiers d'inscription et des films, quelle qu'en soit la raison.
- Le FESTIVAL LES FILMEURS a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement. Il se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer la manifestation ou de modifier ce règlement, à tout moment, en fonction des exigences de son exploitation. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants.
- La participation au FESTIVAL LES FILMEURS implique l'acceptation du présent règlement.



Association Sous La Garenne

301 chemin de la Grande Chaussée - 27210 Conteville - Tél: +33 (0)2 32 42 12 63
N°SIRET : 79786169700028 - Code NAF/NACE : 9499Z